

MERCIALYS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2026

Compte-rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est réunie le jeudi 23 avril 2023, à 10 heures, au Centorial, 16-18 rue du Quatre-Septembre à Paris (75002), le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de 1 707, détenant 57 498 339 actions (soit 61,52 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 57 467 858 voix (soit 61,48 % des droits de vote).

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Conformément à l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce, les politiques de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des administrateurs qui ont été approuvées par l'Assemblée générale de ce jour (*11^e à 13^e résolutions*) figurent respectivement au § 4.2.2.3, au § 4.2.2.5 et au § 4.2.1.3 du Document d'enregistrement universel 2025 de la Société, disponible sur le site www.mercialys.fr, à la rubrique [Publications / Informations réglementées / Rapports financiers annuels](#).

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2025 ont été approuvés (*1^{re} et 2^e résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 1 euro par action (*3^e résolution*). Le dividende sera mis en paiement le 6 mai 2026 (date de détachement le 4 mai 2026).

L'Assemblée générale a renouvelé, pour une durée de trois ans, les mandats d'administrateur de Monsieur Maël Aoustin et de Mesdames Victoire Boissier et Pascale Roque (*4^e à 6^e résolutions*).

L'Assemblée générale a approuvé les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2025 ou attribuée au titre du même exercice (*7^e résolution*).

Elle a également approuvé les rémunérations versées au cours de l'exercice 2025 ou attribuées au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et à la Directrice générale déléguée (*8^e à 10^e résolutions*), ainsi que la politique de rémunération des administrateurs (*11^e résolution*) et la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général (*12^e et 13^e résolutions*).

L'Assemblée générale a, en outre, approuvé le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et le protocole transactionnel entre la Société et Madame Elizabeth Blaise, Directrice générale déléguée (*14^e résolution*).

Elle a, par ailleurs, émis un avis favorable sur l'avancée de la stratégie climatique de la Société et le renforcement de la trajectoire de décarbonation (*15^e résolution*).

L'Assemblée générale a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (*16^e résolution*).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (17^e résolution).

La prochaine Assemblée générale aura lieu le 29 avril 2027.

* * *

Ce communiqué de presse est disponible sur le site www.mercialys.fr.

Contact analystes / investisseurs / presse :

Olivier Pouteau

Tél : +33 (0)6 30 13 27 31

Email : opouteau@mercialys.com